

/JA.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-327 du 19 Septembre 1983

chargeant le Camarade Justin GNIDEHOU,
Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative, de l'intérim du
Camarade David D. GBAGUIDI, Ministre de
la Jeunesse et des Sports pour compter
du 19 Septembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la
Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-305 du 27 Août 1983 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Natio-
nale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

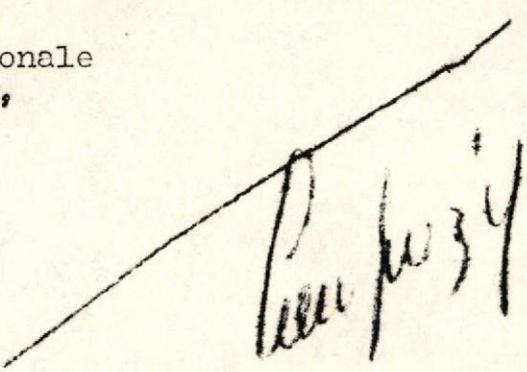
D. E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 19 Septembre 1983, le Camarade Justin
GNIDEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative
est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pen-
dant la période de congé administratif du Camarade David D. GBAGUIDI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Septembre 1983

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MDRAC-MJS 6
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-